



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE



**Direction
Départementale
de l'Équipement
Haute-Garonne**
**Service Eau
et Environnement**

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DU BASSIN DE LA SAUSSE

**Commune de L'UNION
NOTE DE PRESENTATION**



HYDRETUDES
Ingénierie de l'eau

Siège social

815, route Champ Farçon
74370 ARGONAY

Tel : 04.50.27.17.26
Fax : 04.50.27.25.64

Email : contact@hydretudes.com

P.P.R. approuvé
Le : 21^{er} JUIN 2004

Agence Toulouse

20, Boulevard de Thibaud
31100 TOULOUSE

Tel : 05.62.140.743
Fax : 05.62.140.895

E-mail : hydretud31@wanadoo.fr

SOMMAIRE

CONTEXTE GENERAL	3
1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	3
2. L'ACCESSIBILITE	3
3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE	3
3.1. L'occupation du sol	3
3.2. La démographie	3
4. LE MILIEU NATUREL	3
4.1. Les données climatiques	3
4.2. Le contexte géologique	4
4.3. Le réseau hydrographique	5
DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS	6
1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE	6
2. LES CRUES HISTORIQUES	6
RECENSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS	8
1. DEFINITION DE L'ALEA	8
2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS	8
2.1. Choix de la crue de référence	8
2.2. Problématique de la confluence Hers Mort – Sausse	8
2.3. Cas des ouvrages de protection	9
2.4. Critères d'évaluation de l'aléa inondation	9
3. DESCRIPTION DES ZONES D'ALEA	10
ENJEUX COMMUNAUX	12
1. METHODOLOGIE EMPLOYEE	12
2. LES ENJEUX REPERTORIES	12
3. LES PROJETS FUTURS	13

CONTEXTE GENERAL

1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de L'UNION s'étend au nord-est de l'agglomération Toulousaine ; elle s'étend sur 687 ha et constitue la première couronne de l'agglomération. Son territoire se trouve entouré par les communes suivantes :

- Lauganet et Saint Geniès au Nord,
- Saint-Jean à l'Est,
- Montrabé et Balma au Sud-Est,
- Toulouse à l'Ouest,

2. L'ACCESSIBILITE

La commune de l'UNION est traversée à la fois d'Est en Ouest par la route nationale 88 (Toulouse - Albi) et par l'autoroute A68 au Sud. Les voies d'accès depuis Toulouse sont :

- La périphérique-est, sortie n°14,
- L'échangeur N°1 de l'A68 sur le sud de la commune,
- La RN88 dans le prolongement du quartier de Croix Daurade

3. L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

3.1. L'occupation du sol

Les 687 hectares du territoire communal de l'UNION se caractérisent par un fort développement urbain avec une prépondérance de l'habitat pavillonnaire, comprenant l'essentiel des équipements et commerces ainsi que plusieurs espaces verts ou zones naturelles. Ces dernières créent une large barrière boisée de chaque côté de l'A68 et un lisière continu le long de l'Hers Mort. L'endigement le long de la Sausse limite le développement d'autres formations végétales.

Les zones d'activités industrielles et commerciales existantes et futures se situent au nord-ouest du territoire de la commune, en bordure de L'Hers. Deux autres zones d'activités dont une future sont localisées en arrière des franges boisées le long de l'A68. L'espace agricole est inexistant sur la commune.

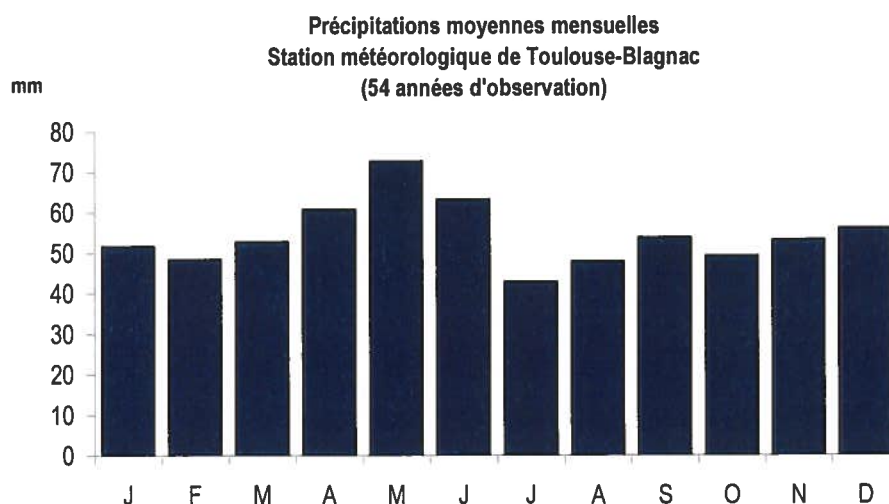
3.2. La démographie

Au dernier recensement de 1999, la commune de l'UNION comptait 12 141 habitants, soit une densité de 1 767 hab./km². Comme sur toutes les communes de l'agglomération toulousaine, on note un accroissement significatif de la population depuis les années 1975.

4. LE MILIEU NATUREL

4.1. Les données climatiques

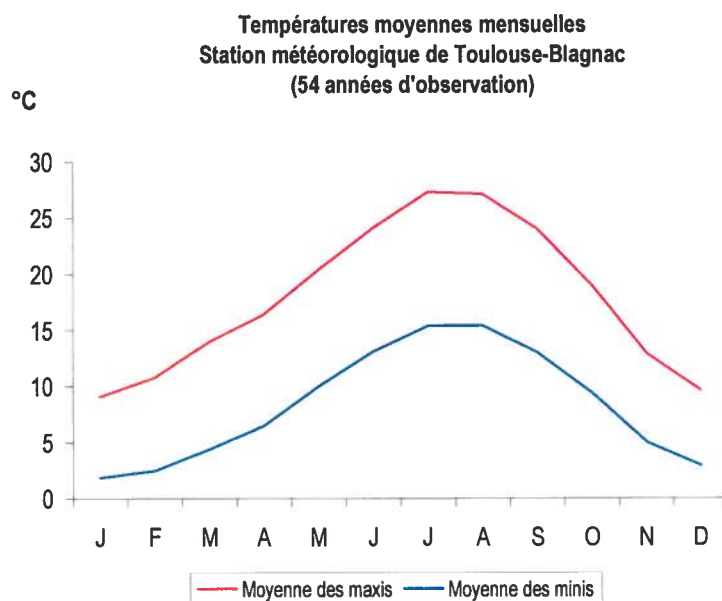
La région toulousaine jouit d'un climat tempéré subissant les influences océaniques et méditerranéennes. La hauteur moyenne des précipitations annuelles est comprise entre 600 et 650 mm.



Globalement sur l'ensemble de l'année, les moyennes mensuelles des précipitations sont homogènes. Le mois le plus sec correspond au mois de juillet et le mois le plus humide étant mai.

En hiver, les précipitations liées aux perturbations d'origine atlantique et méditerranéenne épousent le relief. Alors que l'été, les pluies sont en grande partie liées à des systèmes orageux.

Les températures sont basses en automnes et en hiver, liées aux brouillards et nuages bas tenaces. Elles s'élèvent rapidement au printemps.



La situation géographique de la commune de l'Union entraîne des nuances climatiques : Le fond de la vallée de l'Hers, orienté Nord-Ouest / Sud-Est, forme un couloir balayé par le vent d'Autan. Les coteaux et les vallons sont plus humides et abrités tandis que sur les crêtes, l'air est plus frais, plus ensoleillé et venté.

4.2. Le contexte géologique

La commune de L'UNION se rattache au secteur Est de l'agglomération toulousaine en rive droite de la vallée de l'Hers Mort, à la limite du Lauragais toulousain, correspondant à une succession de coteaux molassiques stampiens de faible altitude aux fonds de vallées couvert d'alluvions de composition pétrographique assez homogène et des basses terrasses de l'Hers-Mort.

Ce limon d'inondation à éléments fins (1 à 2 m d'épaisseur), parfois décalcifié, mais le plus souvent un peu calcaire, repose directement sur la molasse ou la marne du substratum.

Au sommet des plateaux, sur les replats et les pentes douces, la molasse s'est décomposée sur place pour donner une formation brune argilo-limoneuse. Les versants sont recouverts de colluvions argilo-limoneux, produits de solifluxion.

4.3. Le réseau hydrographique

Le secteur est caractérisé par la vallée de l'Hers-Mort. Une succession de cours d'eaux moins importants, affluents en rive droite de l'Hers, prennent leur source dans les coteaux du Lauragais et rejoignent la vallée principale selon un axe Est-Ouest : la Sausse et son affluent la Seillonne, et le ruisseau de la Pichounelle.

L'Hers Mort est un affluent rive droite de la Garonne, relativement important (Bassin versant de plus de 750 km²).

L'imperméabilité des sols molassiques et les pentes font affluer rapidement aux cours d'eau les eaux météoriques à l'occasion d'orages violents, ce phénomène étant également accentué par l'imperméabilisation des sols dus à l'urbanisation importante de la commune.

DESCRIPTION DES PHENOMENES NATURELS EXISTANTS

1. RISQUE A PRENDRE EN COMPTE

La commune de L'UNION présente un seul type de phénomène naturel connu à ce jour : l'inondation (de plaine ou par ruissellement pluvial urbain).

2. LES CRUES HISTORIQUES

Il est difficile de retrouver des éléments précis sur les crues de l'Hers Mort antérieures au 20^e siècle. Au cours du dernier siècle, les crues significatives de l'Hers Mort sur la commune de L'UNION sont :

La crue du 3 Février 1952

La crue de 1952, dont on a aucune estimation en terme de débit, fut la plus considérable de ce dernier siècle. Les pluviométries de cet événement sont connues :

à Villefranche-de-Lauragais :

Date	Hauteur journalière cumulée
31/01/1952	11 mm
01/02/1952	32 mm
02/02/1952	33.5 mm
03/02/1952	45.5 mm

à Toulouse :

Date	Hauteur journalière cumulée
31/01/1952	
01/02/1952	18.6 mm
02/02/1952	26.8 mm
03/02/1952	57 mm

Le 3 février 1952, l'Hers sortait de son lit et inondait le quartier Saint-Caprais à L'UNION jusqu'à l'avenue de Bayonne ; la cote d'eau a été reconstituée à 136 mNGF par les services de la DIREN au niveau de ce secteur, noyant ainsi sous près de 1,50 m plusieurs rues. La cote d'eau à l'échelle des ponts de l'Hers étaient au maximum de 135.25 mNGF, soit près de 7,50 au-dessus du niveau d'étiage de l'Hers Mort.

En terme de temps de retour, cette crue souvent considérée comme la référence sur le bassin de l'Hers Mort, est évaluée à environ 40-50 ans.

La crue du 23 Mars 1971

Cette crue qui fut plus faible (débit estimé à 105 m³/s à la station de Baziège) que la crue de 1952 en terme de hauteur d'eau, a été estimée à une période de retour de 30 ans et a atteint la cote de 133.44 mNGF au niveau des ponts de l'Hers à L'UNION. Elle a fait l'objet d'une cartographie relativement précise par les services de la DIREN. C'est cette dernière crue importante de l'Hers Mort qui a motivée les importants travaux de recalibrage et nettoyage du lit du cours d'eau menés entre 1974 et 1986.

La crue du 24 juin 1992

Cette crue est survenue à la fin d'un mois marqué par une pluviométrie importante ayant saturé les terrains. La montée des eaux de l'Hers Mort et de la Sausse a été très rapide. Les principales conséquences de cette crue ont été notées sur le bassin de la Sausse avec des débordements importants sur le secteur urbanisé de Gabardie à Toulouse (rive gauche de la Sausse). Sur L'UNION, quelques dysfonctionnements locaux ont été notés notamment l'inondation de l'avenue de Bayonne par refoulement du réseau d'eau pluviale (niveau de la Sausse ayant noyé le réseau par l'aval). Au niveau de la rivière Hers Mort, aucun problème n'a été relevé du fait des travaux importants de recalibrage réalisés entre 1974 et 1986. On a tout de même noté un niveau de la crue de l'Hers Mort de 131.93 mNGF au niveau du pont de la RN88 à L'UNION et mesuré un débit de pointe de 115 m³/s au niveau de la station de Baziège, soit une période de retour de presque 10 ans.

Par contre, ce qui est intéressant à relever, c'est la concomitance des crues de la Sausse et de l'Hers Mort puisque cette crue a été relativement importante sur le bassin de la SAUSSE, notamment en amont sur la commune de BEAUPUY.

La crue du 23 septembre 1993

Cette crue a été provoquée par une pluie exceptionnelle en intensité mais relativement courte (type pluie d'orage) et aussi avec une répartition spatiale très locale. La montée des eaux a été relativement lente sur l'Hers Mort et les débits observés aux stations limnimétriques ont été moindres que ceux de 1992 (65 m³/s à Baziège). Les principales conséquences de cette crue ont été des débordements de la Sausse sur la rive gauche sur le secteur de Gabardie (commune de Toulouse) et quelques débordements en rive droite par des brèches dans les digues en amont du chemin de la Rivière.

Comme lors de la crue de juin 1992, il y a eu concomitance des crues de la SAUSSE et de l'HERS MORT au niveau de L'UNION.

La crue du 25 décembre 1993

Le débit de l'Hers Mort a été évalué à 90 m³/s au niveau de Baziège, soit un événement caractérisé de quinquennal. Par contre, le niveau sous le pont de la RN88 à L'UNION a été relevé à 132.31 mNGF, soit une hauteur de plus de 4.50 m par rapport à l'étiage.

☞ Ce qu'il faut retenir :

- Aucune crue débordante de l'Hers Mort n'a été observée sur la commune de L'UNION depuis les travaux de recalibrage effectués entre 1974 et 1986.
- On note qu'il y a souvent concomitance des crues de l'HERS MORT et de son affluent la SAUSSE (c'est-à-dire correspondance des crues des deux cours d'eau).
- D'importants travaux de lutte contre les inondations ont été réalisés en 2001 sur les communes de L'UNION et TOULOUSE sur les secteurs de Gabardie et Saint-Caprais.

Liste des arrêtés de catastrophes naturelles sur la commune de L'UNION depuis les quinze dernières années :

Intitulé du phénomène naturel	Date début	Date fin	Date arrêté
Inondations et coulées de boue	07/08/1989	07/08/1989	05/12/1989
	11/09/1991	13/09/1991	20/10/1992
	09/06/1992	13/06/1992	06/11/1992
	21/06/1993	22/06/1993	26/10/1993
	13/07/1995	14/07/1995	02/02/1996
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999

RECENSEMENT DES PHENOMENES POTENTIELS : LES ALEAS

1. DEFINITION DE L'ALEA

Un aléa est un phénomène naturel potentiel pouvant affecter un secteur donné. La cartographie des aléas est donc le fruit d'une démarche prospective, et décrit sur le territoire communal les différents aléas pouvant affecter la commune sur fond cadastral au 1/5 000 e. Elle tend à faire abstraction des enjeux (personnes, biens, activités, moyens, patrimoine susceptibles d'être affectés) et se concentre sur le phénomène naturel en lui-même.

En terme d'inondation, l'aléa est défini comme la probabilité d'occurrence d'un phénomène d'intensité donnée. La probabilité d'occurrence est facile à cerner pour les inondations en identifiant la période de retour de l'événement : la crue retenue comme crue de référence constitue alors l'aléa de référence.

Les cartes des zones inondables permettent de localiser les phénomènes liés aux crues sur les territoires communaux. Par contre, ces documents ne quantifient pas la menace que fait peser les écoulements sur ces terrains. En effet, la notion de danger sera différente selon que le terrain se situe sous 10 centimètres ou 2 mètres d'eau. C'est pour cela que la notion de classe d'aléa a été introduite ; en fonction des intensités associées aux paramètres physiques de la crue de référence (hauteur d'eau, vitesse d'écoulement), des niveaux d'aléas sont distingués.

2. EVALUATION DU NIVEAU D'ALEA ET CRITERES RETENUS

Sur la commune de L'UNION, l'aléa inondation caractérise les phénomènes de débordements de l'Hers Mort, de la Sausse, de la Seillonne, de la Danselle et du ruisseau de la Pichounelle (affluent de l'Hers Mort au Nord de la commune), qui correspondent à une probabilité d'apparition.

2.1. Choix de la crue de référence

La référence pour l'élaboration des PPR est la crue historique ou à défaut la crue centennale. Dans le cas présent, le manque de données historiques (cas de la Sausse et de son affluent la Seillonne) et/ou les profondes modifications anthropiques subies par les cours d'eau les dernières décennies (recalibrage de l'Hers Mort) ont conduit à étudier plus particulièrement la crue centennale. Cependant, l'emprise de la crue de l'Hers de 1952 cartographiée dans le cadre de la Cartographie Informatrice des zones inondables de Midi-Pyrénées, a été reportée sur la cartographie de l'aléa afin de conserver la « mémoire » de cet événement historique et fera l'objet d'un règlement spécial du PPR.

Sur la commune de L'UNION, la crue centennale est représentative des plus hautes eaux connues.

2.2. Problématique de la confluence Hers Mort – Sausse

Pour la problématique particulière des confluences, l'étude de l'aléa de référence est basée sur la superposition des aléas relatifs aux crues centennale d'une rivière et de son affluent prises individuellement et non sur une crue centennale simultanée des deux cours d'eau (configuration correspondant à un temps de retour supérieur à 100 ans. Ce dernier événement reste cependant possible mais correspond à un temps de retour supérieur à 100 ans à l'aval de la confluence (surestimation du débit de crue) mais également à l'amont (surélévation de la ligne d'eau imposée par la condition limite calée à la confluence).

En bref, pour le cas de la confluence Hers-Sausse, les configurations suivantes ont été étudiées pour l'élaboration de la carte des aléas :



NB : La cartographie des aléas ne représente donc pas au niveau de la confluence une crue physiquement susceptible de se produire mais correspond aux zones exposées au risque d'inondation de l'Hers et de la Sausse.

2.3. Cas des ouvrages de protection

La commune de L'UNION située en rive droite de la Sausse s'est protégée contre les débordements de la rivière par l'intermédiaire d'une digue de protection. Celle-ci sert également de parcours de santé le long du cours d'eau avec l'aménagement d'un chemin piéton en crête d'ouvrage. L'ouvrage est massif et protégé ponctuellement par des enrochements. Un second merlon de terre a été mis en place le long de la route de Bayonne avec les excédents de déblais issus des travaux de terrassement réalisés sur la commune de Toulouse en rive gauche de la Sausse.

Pour la cartographie de l'aléa, le scénario de rupture de la digue au niveau des points présentant les revanches les plus faibles et/ou rupture du remblai du chemin de la Rivière a été envisagé et cartographié. La crue débordante submerge la digue ; celle-ci est ruinée et rendu transparente. Le remblai du chemin de Gabardie sur le parement amont duquel une importante poussée d'eau s'exerce (débordements amont = stockage de 60 cm d'eau – source BCEOM) sur l'ouvrage qui cède.

2.4. Critères d'évaluation de l'aléa inondation

Hauteur	$H < 0,5 \text{ m}$	$0,5 < H < 1 \text{ m}$	$H \geq 1 \text{ m}$
Vitesse			
$V < 0,20 \text{ m/s}$	Faible	Modéré	Fort
$0,20 < V < 0.50 \text{ m/s}$	Modéré	Modéré	Fort
$V > 0.50 \text{ m/s}$	Fort	Fort	Fort

3. DESCRIPTION DES ZONES D'ALEA

Localisation	Degré d'aléa	Description	Occupation du sol
Secteur compris entre l'A68 et la voie SNCF	<u>Faible</u> à <u>Modéré</u>	L'ouvrage de l'ancien CD59 (impasses des Pyrénées) crée une forte perte de charge entraînant d'importants débordements de la Sausse en amont.	Bande réservée de l'A68
ZA de la Seillonne	<u>Modéré</u> à <u>Fort</u>	Débordements importants de la Seillonne en rive gauche au niveau de la déchetterie DECOSET. Hauteurs d'eau importantes en lit majeur (jusqu'à 1,50 m) alimentant un ouvrage de décharge sous la voie SNCF et l'A68 et regagnant le champ d'inondation de la Sausse sur le secteur de Gabardie. L'aire de stationnement des gens du voyage peut être touchée. La déchetterie est hors d'eau du fait de la surélévation de sa plate-forme.	Zone d'activités
Zone naturelle en amont du Chemin de la Rivière	<u>Faible</u> à <u>Fort</u>	Débordements de la Sausse en rive droite vers la zone naturelle en amont du chemin de la Rivière en surélévation par rapport au terrain naturel. Un volume important de la crue vient se stocker contre le remblai du chemin (hauteur d'eau pouvant ainsi le submerger localement. Zone de stockage importante.	Zone naturelle
Zone naturelle en rive droite de la Sausse en aval du Chemin de la Rivière	<u>Modéré</u> à <u>Fort</u>	Crue centennale contenue dans le lit mineur par les digues de protection sur lesquelles est implanté un parcours de santé. Possibilité de submersion puis de rupture partielle du remblai du chemin de la Rivière et de la digue : débordements de la Sausse pouvant survenir par déferlement (vitesse localement fortes) par-dessus les ouvrages de protection (au cas où ceux-ci ne joueraient plus le rôle), les écoulements se dirigeant alors vers le point bas des parcelles et vers l'avenue de Bayonne.	Zone naturelle
Lotissement de l'avenue de Bayonne et Saint-Caprais II	<u>Faible</u> à <u>Modéré</u>	Inondation par les débordements de la Sausse au cas où les digues de protection ne joueraient plus leur rôle. Peu ou pas de vitesses. Hauteurs de submersion inférieures à 50 cm.	Terrains bâtis

Stade Saint-Caprais	<u>Faible</u> à <u>Modéré</u>	Inondation par les débordements de la Sausse au cas où les digues de protection ne joueraient plus leur rôle. Importante zone de stockage à préserver en arrière des digues.	Terrains de sport
Quartier Saint-Caprais	<u>Faible</u> à <u>Fort</u>	Le quartier de Saint-Caprais présente la particularité de pouvoir être submergé par les crues de la Sausse et par celles de l'Hers, voire les deux simultanément. Le pont de la RN88 crée une importante perte de charge favorisant les débordements en rive droite de l'Hers Mort. La zone inondable en crue centennale est relativement large et comparable à celle observée lors des fortes crues de 1952 et 1971. Le secteur résidentiel des rues de Collioure et Gruissan, ainsi que le long de la rue de Leucate est exposé à un aléa modéré au niveau de la confluence Hers-Mort/Sausse du fait des hauteurs d'eau. Les vitesses sont faible (zone de stockage importante).	Terrains bâtis
Espace hôtelier Saint-Caprais	<u>Fort</u>	Submersion en crue centennale du secteur hôtelier sous moins de 1 m d'eau par les débordements directs de l'Hers Mort. Vitesses faibles.	Terrains bâtis
Zone d'activités de la Caussade	<u>Faible</u>	Faibles débordements de l'Hers Mort pour une crue centennale vers la ZA de la Caussade (Hauteurs d'eau inférieures à 50 cm et vitesses faibles).	Zone d'activités
Zone d'activités Violette	<u>Modéré</u>	Débordements directs du ruisseau de la Pichounelle ou par remontée des eaux de l'Hers Mort pouvant toucher les bâtiments en bordure du lit.	Zone d'activités
Rive droite du ruisseau de la Danselle	<u>Faible</u>	Le long du ruisseau de la Danselle, une zone classée en aléa faible a été répertoriée afin de tenir compte des possibles débordements localisés ainsi que des problèmes de ravinement du lit associés à l'érosion des berges.	Terrains bâtis

ENJEUX COMMUNAUX

1. METHODOLOGIE EMPLOYEE

La notion d'enjeu est une notion liée exclusivement à l'occupation du sol actuelle et projetée et à sa tolérance ou non aux inondations. Elle recouvre l'ensemble des dommages prévisibles en fonction de l'occupation des sols et des phénomènes naturels. Ces dommages correspondent aux dégâts causés aux bâtiments ou aux infrastructures, aux conséquences économiques et, éventuellement, aux préjudices causés aux personnes.

L'analyse des enjeux et de la vulnérabilité est basée en grande partie sur les reconnaissances de terrain effectuées dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des aléas. Une analyse des documents d'urbanisme des communes (POS, PLU, ...) croisée aux éléments de terrain a permis de définir les zones à enjeux plus ou moins fort du point de vue économique mais également humain. Enfin, des rencontres avec les élus en charge de l'urbanisme ont permis de soulever les incertitudes et d'intégrer les projets d'urbanisation des communes.

Les enjeux communaux ont fait l'objet d'une appréciation qualitative portant sur les modes d'occupation et d'utilisation du territoire dans la zone inondable : habitat, équipements sensibles, activités économiques, équipements publics. Cette analyse a conduit à une représentation cartographique spécifique distinguant les centres urbains et leur extension proche d'une part et les zones non ou peu urbanisées d'autre part.

Par **centres urbains**, il faut entendre les centres anciens, les centre-villes où il ne reste pratiquement plus de terrains disponibles en dehors de quelques « dents creuses » et où les seules possibilités d'évolution sont les agrandissements, les aménagements, les rénovations et les réhabilitations dont la gestion constitue un enjeu particulier. Ils sont définis en fonctions de quatre critères qui sont : leur histoire, une occupation du sol de fait importante, une continuité bâtie et la mixité des usages entre logements, commerces et services et activités.

Les autres zones urbanisées répertoriées constituent le tissu succédant aux centres anciens et pouvant aller de l'habitat collectif au pavillonnaire diffus et aux zones industrielles. Ce tissu urbain est donc plus ou moins lâche et comporte des espaces non construits.

2. LES ENJEUX REPERTORIES

Sur la commune de L'UNION, les principaux enjeux soumis à l'aléa inondation sont constitués par :

- l'urbanisation ;
- les infrastructures économiques ;
- les infrastructures routières.

La zone d'activités de la Caussade, en bordure de l'Hers, celle de la Seillonne au sud de la commune (comprenant la déchetterie DECOSET) et dans une moindre la ZA Violette sont soumises à un aléa inondation modéré à fort. Le complexe hôtelier Saint-Caprais, le long de l'Hers Mort, est en situation critique vis-à-vis des débordements de la rivière (aléa modéré). Le parking du Centre commercial L. COGEZ peut être localement touché par les débordements de la Sausse sous de faibles hauteurs d'eau (aléa faible).

Les inondations menacent fortement des zones urbanisées. Le lotissement de Saint-Caprais est très exposé aux écoulements provenant à la fois de l'Hers Mort et de la Sausse (même si une digue de protection a été érigée le long de la Sausse ainsi qu'un détournement d'une partie du volume de crue vers le lac de Saint-Caprais). Les secteurs résidentiels du quartier Saint-Caprais (rues de Collioure et Gruissan, ainsi que le long de la rue de Leucate) sont exposés à un aléa modéré au niveau de la confluence Hers-Mort/Sausse. Une partie de l'habitat

pavillonnaire derrière la digue de la Sausse au niveau de l'avenue de Bayonne est soumis à l'aléa inondation faible à modéré.

La voirie communale est touchée en plusieurs points par les inondations (Avenue de Bayonne, chemin de Saint-Caprais, accès au lotissement Saint-Caprais, ...). La situation du lotissement Saint-Caprais est la plus critique car ces accès sont en partie coupés par d'importants niveaux d'eau (supérieurs à 50 cm).

3. LES PROJETS FUTURS

Sur la commune de L'UNION, le P.O.S. révisé en 2001 et valant P.L.U. intègre déjà les zones inondables. Un projet de protection contre les inondations du lotissement Saint-Caprais est d'ailleurs actuellement à l'étude. Celui-ci permettra par la mise en place d'un cordon constitué de murets et rehaussement de route la mise hors d'eau du secteur de Saint-Caprais.

Un projet de locaux de loisirs sur des terrains communaux proches du stade Saint-Caprais est également envisagé. Celui-ci devra prendre en compte le phénomène inondation comme le précise le règlement de la zone JAUNE.

Des zones soumises à l'aléa inondation sont ouvertes à l'urbanisation au niveau de la zone d'activités de la Seillonne. Leur classement en zone ROUGE du PPR nécessitera leur classement en zone ND.